

Place et rôle du Comité

Le Comité exécute et applique les décisions de l'Assemblée Générale. Il dirige l'activité de l'Association et prend toutes les mesures utiles pour que les objectifs visés soient atteints.

Le Comité peut regrouper les différentes tâches qui l'attendent en divers dicastères soit :

LA STIMULATION DE LA VIE DE L'ASSOCIATION

- Liens avec les membres (par ex. par le biais d'une lettre aux membres, d'une revue, l'organisation de rencontres, de formations, etc.).
- Recrutement de nouveaux membres.
- Préparation et animation de l'Assemblée Générale annuelle.
- Organisation de rencontres pour stimuler la concertation.

LA DEFINITION DU PROGRAMME D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION ET SA MISE EN ŒUVRE

- Choix des actions à mettre en place, à poursuivre, à interrompre.
- Liste et répartition (délégation) des tâches à effectuer pour réaliser les objectifs poursuivis, établissements des plannings.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES DE L'ASSOCIATION

- Recherche de fonds privés et publics.
- Gestion financière de l'Association (établissement d'un budget, tenue des comptes). Cette tâche peut être déléguée mais le Comité en porte la responsabilité finale.
- Engagement (licenciement) des collaborateurs salariés et des collaborateurs bénévoles et établissement de leurs contrats de travail ainsi que de leurs cahiers des charges.

LES RELATIONS PUBLIQUES

- Réalisation de documents de présentation de l'Association et mise en place d'initiatives pour que le but de l'Association soit connu et reconnu.
- Liens avec les médias.
- Représentation de l'Association dans différents milieux.
- Liens avec les partenaires de l'Association et établissement, le cas échéant, de contrat de partenariat (par ex. avec pouvoirs publics ou autres associations).